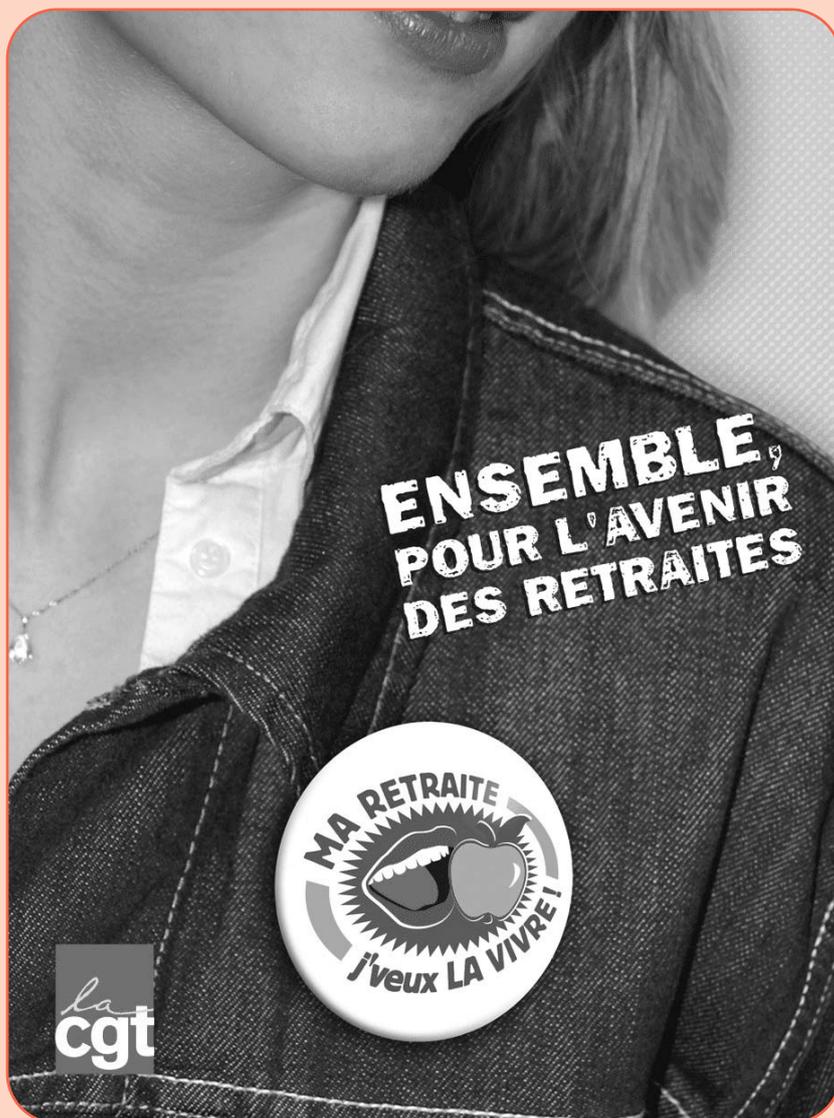


CGT contact

numéro 5



Les salariés, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public, s'interrogent légitimement sur leurs droits à la retraite, l'âge auquel ils pourront la prendre, le niveau de vie qu'ils auront alors.

La CGT fait le point sur le sujet.

Depuis 1993, les réformes gouvernementales sur la question des retraites se succèdent. Leur point commun : elles se sont toutes faites sur le dos des salariés sans résoudre aucunement la question cruciale du financement des régimes de retraites.

Aujourd'hui, le gouvernement, s'appuyant sur la même logique infernale que ses prédécesseurs, entend imposer une nouvelle fois aux seuls salariés de nouveaux sacrifices.

Cette politique d'allongement sans fin de la

durée exigée de cotisations (on parle aujourd'hui de 41 ans et plus) a déjà conduit et conduira inévitablement à une baisse drastique du montant des retraites perçues. En effet, les précédentes réformes de 1993 et 2003 ont entraîné une baisse moyenne des pensions de 30 %.

La CGT est résolument opposée à cette nouvelle réforme qui n'assurera ni un revenu décent aux futurs retraités, ni une pérennisation du système de retraites solidaire par répartition.

D'autres pistes doivent être explorées pour garantir à toutes et tous un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

Leur prise en compte par le pouvoir politique et leur mise en œuvre dépendront directement du niveau de mobilisation que nous serons, ensemble, capables de construire.

L'équipe locale de la CGT

Retrouvez-nous sur le site internet : udcgt65.free.fr

Les retraites par répartition : une conquête sociale majeure.

Les retraites ont une histoire...

Avant la création des systèmes de retraites, les personnes âgées appartenant aux catégories populaires travaillaient le plus longtemps possible et la mortalité les frappaient très tôt.

Dès le XVI^e siècle, sous la royauté et sous l'influence de l'église sont créés des structures d'assistance, des bureaux de charité, des hospices.

En 1789, sous l'influence de la révolution se crée en 1790 la caisse des retraites des fonctionnaires.

En 1930, la loi du 30 avril crée le 1^{er} régime d'assurance vieillesse pour les salariés dont la rémunération annuelle ne dépasse pas les 15 000 francs de l'époque. C'est un régime de capitalisation, l'inflation galopante réduit à néant ces retraites.

C'est en 1945, avec la création par le Conseil National de la Résistance de la Sécurité Sociale que sont posées les bases du système actuel de retraites

par répartition (les cotisations des actifs servent à payer les retraites, tout en leur ouvrant des droits pour leur future retraite) qui témoigne d'un choix de société qu'il convient de défendre.

Son but : "associer tout le corps social à une entreprise systématique de libération du besoin créé par l'inégalité, la misère, la maladie et la vieillesse".

De l'ancien comité des forges jusqu'au MEDEF de Madame PARISOT, le patronat n'a jamais digéré cette conquête sociale.

En 1993, la réforme Balladur fait passer à 40 annuités la durée exigée de cotisations pour le secteur privé. En 2003, la réforme Fillon fait passer à 40 annuités la durée de cotisations des fonctionnaires.

Dans les 2 cas, cet allongement se traduit par une diminution du montant des pensions.

Le gouvernement veut-il tuer le système solidaire par répartition ?

Le gouvernement comme le patronat justifient l'amputation du montant des retraites en disant "qu'il ne faut pas laisser une charge trop importante aux générations futures". L'argument est complètement hypocrite dans un contexte où les entreprises n'ont cessé de vouloir se "débarrasser" des salariés de plus de 50 ans (6 salariés sur 10 ne sont déjà plus en activité lorsqu'ils liquident leurs droits à la retraite), où les parcours professionnels ne sont plus aussi linéaires qu'ils ont pu l'être par le passé (longues périodes d'étude après 18 ans, périodes d'apprentissage et de stage, périodes de recherche d'emploi sont monnaie courante).

En imposant un nouvel allongement, on crée les conditions pour que les jeunes d'aujourd'hui ne puissent prendre leur retraite qu'à 67, 70 ans voire plus tard encore.

On leur dit donc qu'ils n'auront qu'une petite retraite mais qu'ils devront continuer à cotiser pour leurs aînés. Peut-on croire à la pérennité d'un pacte intergénérationnel sur cette base ?

C'est en fait pousser les nouvelles générations à se précipiter sur des systèmes de retraite alternatifs, largement

illusoire comme la capitalisation assise sur les fonds de pension et liée au rendement des marchés financiers.

Les catastrophes comme dans l'affaire ENRON aux USA où des milliers d'épargnants futurs retraités ont été ruinés démontrent la fragilité du système.

En outre, pour capitaliser, encore faut-il en avoir les moyens et la réalité du pouvoir d'achat dans notre pays implique que peu de salariés ont ces moyens.



Pour une autre réforme, pour pouvoir vivre sa retraite.

La CGT propose quoi ?

La CGT pose plusieurs exigences permettant d'assurer un droit à la retraite à 60 ans à taux plein :

- **La reconnaissance d'une "carrière complète" à 60 ans en intégrant entre 18 et 60 ans toutes les périodes d'études, de formation, d'apprentissage, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi...).**
- **Le taux de remplacement du salaire net par la pension nette ne devra pas être inférieur à 75 %, dans le public, comme dans le privé. Cela doit s'appliquer à tous les salariés ayant une carrière complète.**
- **Pas de retraite inférieure au montant du Smic net.** Ce serait une simple mesure de justice sociale pour des millions de salariés qui ont fait toute leur carrière au Smic.

- **Retour à l'indexation sur les salaires des droits à retraite en cours d'acquisition dans le secteur privé et pour l'augmentation des pensions pour les retraités du public comme du privé.**
- **La mise en place d'un dispositif immédiat de reconnaissance des travaux pénibles, dangereux et astreignants par un départ anticipé à la retraite.**

Des milliers de salariés continuent chaque année à mourir prématurément du fait de leurs conditions de travail : l'espérance de vie à 60 ans d'un ouvrier non qualifié est de 7 ans inférieure à celle d'un cadre supérieur. Il faut mettre fin à cette inégalité insupportable et réduire ensuite la pénibilité pour les salariés les plus jeunes.

Retraite solidaire : quel financement ?

Depuis vingt ans, et malgré les sacrifices imposés aux salariés, aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux entreprises pour payer les retraites à leurs anciens salariés. La pérennité du système de retraite par répartition ne peut se faire sans une remise à plat de la question du financement.

La CGT formule nombre de propositions pour apporter les ressources nécessaires :

- **Un élément clé : le développement de l'emploi.** 4 millions d'emplois supplémentaires apporteraient la moitié des besoins de financement nécessaire pour la retraite via les cotisations, c'est à peu près le nombre de salariés disponibles aujourd'hui pour un vrai emploi.
- **En 15 ans les exonérations patronales ont été multipliées par 10 pour atteindre plus de 30 milliards d'euros en 2008 sans contrepartie en terme d'emplois. Ces exonérations doivent être remises en cause ou tout au moins ne plus être attribuées sans condition et contrôle sur leur utilisation et les résultats obtenus.**
- **Tous les éléments de rémunérations complémentaires doivent être soumis à cotisation pour la retraite.**
- **Une contribution sur les revenus financiers des entreprises doit être instaurée.**
- **La contribution des entreprises doit être modulée afin de pénaliser les entreprises qui licencient et recourent à une main-d'oeuvre précaire.**
- **Le Fonds de réserve pour les retraites se verrait doté d'une ressource pérenne à hauteur des besoins, prélevée sur les dividendes versés par les entreprises.**
- **Au bout du compte, les salariés pourraient consentir une hausse de leurs cotisations pour permettre l'équilibre des régimes et sécuriser le droit à la retraite pour tous.**

Construisons ensemble et agissons ensemble.

Être plus nombreux, c'est être plus fort !

Retraites, Assurance maladie, Précarité, Licenciement, formation, qualification, salaires, garanties collectives... la CGT a des propositions et des alternatives dans tous ces domaines.

La capacité non seulement d'empêcher les reculs sociaux, mais surtout d'engager des conquêtes sociales est intimement liée au nombre de salariés syndiqués. C'est pourquoi construire un rapport de force pérenne nous permettant de gagner du progrès social pour tous nécessite qu'un plus grand nombre de salariés fasse le choix de se syndiquer à la CGT.

Ensemble, nous serons plus fort,

Ensemble, nous pourrions faire reculer le gouvernement,

*Pour construire ce rapport de force,
nous devons être en capacité de mobiliser
un grand nombre de salariés.*

Rédaction : Bourse du Travail - Place des droits de l'homme - 65000 TARBES - Tél. : 05 62 37 01 37

Directeur de la publication : Francis CAPDEVIELLE

Conception/Réalisation : Sandrine Bellin - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Impression : Bigorre Imprim' - 10 Bd Pierre Renaudet - 65000 TARBES

Où contacter la CGT dans le département ?

Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées

Bourse du Travail
Place des droits de l'Homme
65000 TARBES
Tél. : 05 62 37 01 37
Mail : ud65@cgt.fr
Site : udcgt65.free.fr

Union Locale CGT de BAGNERES

21 rue des Thermes
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05 62 95 28 94

Union Locale CGT de LANNEMEZAN

98, rue du 8 Mai 1945
65300 LANNEMEZAN
Tél. : 05 62 40 26 72

Union Locale CGT de TARBES

Bourse du Travail
Place des droits de l'Homme
65000 TARBES
Tél. : 05 62 37 77 77
Mail : cgt.tarbes@wanadoo.fr

Union Locale CGT du Val d'Adour

rue Michelet
65700 MAUBOURGUET
Tél. : 05 62 96 01 63
Mail : front1936@yahoo.fr

Union Locale CGT de la Vallée des Gaves

3, rue Lamennais
65260 PIERREFITTE NESTALAS
Tél. : 05 62 42 55 78
Mail : cgt.valleedesgaves@wanadoo.fr



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre entreprise (s'il y a en un)

ou à renvoyer à : Union Départementale CGT - Espace Vie syndicale

Bourse du Travail - Place des droits de l'Homme
65000 TARBES

Téléphone : 05 62 37 01 37 - Fax : 05 62 36 07 73

e-mail : ud65@cgt.fr

